

# *Vivre en Tarentaise*

*Association agréée pour la protection de la nature*

## Rapport d'activités 2013

**Assemblée générale le jeudi 5 décembre à 20H au centre Jean Moulin à  
Bourg Saint Maurice.**



## Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2013

Recettes		Dépenses	
Cotisations	1972.50	Cartouches encre.	116.79
Domages et intérêts Gilly	5001,00	Courrier	461.52
Remboursement provision Gilly	1500,00	Photocopies	295.75
Dom intérêts blanchisserie	600,00	Déplacements	239.90
Aigueblanche	177,46	Adhésions à d'autres associations (1)	315,00
Intérêts livret		Assurances	363.44
		Avocat Gilly	1794,00
		Avocat Me Posak	925.88
		Pot AG, Galette	90.12
		Frais CCP	30.40
		Site internet (Gandi)	14.35
	<b>9250.96</b>	<b>Total des dépenses.</b>	<b>4647.15</b>
<b>Total des recettes:</b>			
<p><b>Report année 2012 : 10630.43 euros</b></p> <p><b>En caisse au 14.11 .2013: = 10630.43 + 9250.96 -4647.15= 15 234.29</b></p>			

(1) FRAPNA Savoie, Pro Mont-Blanc, Sortir du Nucléaire, Croqueurs de Pommes, CRIIRAD, CNIID, EAC, Air Rhône Alpes.

### Etat des comptes

Au 14 novembre sur notre CCP : 7900.27 euros + livret A 7331.50 euros + liquide 2.52 euros

Soit au total **15234.29 euros**

### 125 adhérents à jour de leur cotisation en 2013

**Composition du bureau :** Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Hervé Blanchin et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Robert Talbot.

## **Le mot du président.**

Chers amis, Vivre en Tarentaise poursuit son travail au jour le jour en faveur de l'environnement. Notre participation à de nombreuses réunions se traduit progressivement par une évolution des projets dans les communes ou les intercommunalités. Elle se traduit aussi par une évolution du regard de certains élus vis à vis de l'environnement qui au lieu d'être considéré comme une contrainte ou une limite aux aménagements est parfois considéré comme un atout pour l'avenir. Bien sûr rien n'est acquis et de nombreux projets dévastateurs peuvent surgir ou même sont en cours de réalisation (voir le déplacement de l'Isère en amont de Moutiers). Le combat pour une société moins gaspilleuse en énergie et en matières premières reste à mener, même si un plan climat énergie est en train de voir le jour dans notre vallée. L'économie de la Tarentaise est très dépendante du tourisme hivernal. Ce dernier est de plus en plus réservé à une clientèle très aisée, qui vient de plus en plus loin et trop souvent en avion...Ce mode de transport contribue pour une large part aux émissions de CO<sub>2</sub> de Tarentaise. Au cours des prochaines années il faudra faire des choix : soit poursuivre le démarchage de touristes très aisés venant de fort loin (La clientèle chinoise fait rêver beaucoup de monde) ou bien recentrer notre activité vers une clientèle de proximité susceptible d'être acheminée en bus ou en train. Cela implique de tenter d'engager une évolution du tourisme hivernal vers moins de ski de piste et plus d'activités de contemplation ou de bien être. A ce titre, les choix qui seront effectués d'ici une année à travers le schéma de cohérence territorial de Tarentaise (SCOT) seront un indicateur intéressant de ce que nos élus sont décidés à proposer comme avenir à notre belle vallée. Mais quand on voit les réticences de nombreuses communes de l'ex zone périphérique de parc de la Vanoise à signer une charte qui se révèle en fait très peu contraignante, il est permis de rester prudent. Vous trouverez ci dessous les principaux textes rédigés par notre association au cours de l'année 2013. N'oubliez pas que le fonctionnement de Vivre en Tarentaise repose sur l'engagement de quelques personnes qui aimeraient bien être secondées. Notre travail au jour le jour apparaît souvent complexe car il implique la connaissance des procédures administratives et de quelques textes de lois. Mais nous nous sommes tous formés sur le tas. Alors pourquoi pas vous ?

## **Quelques bonnes réalisations en 2013.**

L'inauguration de la **station d'épuration de Bellentre** qui permet de traiter les eaux usées de Landry, Peisey, Bellentre et les Chapelles. Jusqu'à présent en période hivernale une grande partie des eaux usées étaient détournées vers l'Isère. Il reste maintenant à mettre en place pour tous les villages le réseau d'égout et à relier chaque logement à ce réseau...

**Le cadastre solaire du canton d'Aime.** Une étude menée par la communauté de communes les Versants d'Aime a permis de faire l'inventaire des toitures du canton bien exposées au soleil. Pour chaque toiture, on dispose d'une estimation de la production potentielle d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. Ce « cadastre » est disponible sur internet et permet aux habitants du canton de savoir quelles sont les possibilités pour leur logement. Reste à transformer l'essai....VET était présente aux réunions.

**Etude transport sur le même canton.** Un travail intéressant a été mené à l'échelle du canton pour développer l'usage des transports en commun : il s'agirait de mieux utiliser l'existant en matière de bus (scolaires, conseil général, sociétés de remontées, bus privés..). Il est question aussi de favoriser le covoiturage et le stop « sécurisé » en permettant l'identification du chauffeur et du passager. Ce travail va être étendu à l'échelle de la vallée. VET a participé à différentes réunions sur cette thématique.

**L'étude Tétras Lyre** menée par la station de Courchevel. Une zone de protection au sein du domaine skiable va être mise en place pour éviter le dérangement par les skieurs de ces oiseaux dont la population reste fragile dans notre vallée.

**Le travail mené par le SMITOM** pour réduire la quantité de déchets à traiter en Tarentaise. (Voir plus loin).

## **Circulation des engins motorisés autour du Quermoz**

Madame la Sous-Préfète, durant plusieurs années la construction du nouveau refuge communal du Nant-du-Beurre (La Léchère - Naves) et la manière de faciliter l'accès des skieurs de fond au plateau des Terreaux sur la même commune ont fait l'objet d'un large débat et ont suscité de légitimes interrogations. Nos associations - 'Vivre En Tarentaise', la FFCAM, Mountain Wilderness France et la FRAPNA Savoie - ont participé largement à ce débat. Elles ont été à l'origine d'une proposition qui a permis de trouver un consensus sur les deux dossiers. Un nouveau refuge a été construit **sous la condition que les différents accès motorisés soient strictement réglementés**. Pour permettre l'accès de la plateforme du Tovet aux seuls engins techniques ainsi qu'aux navettes de transports des fondeurs et randonneurs, la route a été dûment goudronnée de Grand-Naves au Tovet, étant entendu que les voitures particulières resteraient en stationnement à Grand-Naves.

Au cours des débats, tous les accès au site d'altitude ont été répertoriés car les pistes d'alpage ou forestières sont très nombreuses dans le secteur. Il était possible de rejoindre l'ancien refuge depuis Grand-Naves bien sûr, mais également depuis Hautecour, Montgirod et aussi par Villette (Aime). Dans le compte rendu du comité de suivi de cette UTN que vous trouverez ci-joint, vous pourrez vérifier que différentes barrières devaient être mises en place sur Hautecour et Montgirod (*cf. carte jointe*).

Il faut savoir que toutes ces pistes d'alpage sont bien connues des amateurs de raids motorisés en quad ou en 4x4. Il n'est pas rare de rencontrer plusieurs dizaines de véhicules à la fois qui arpentent, librement et bruyamment, les pentes et les crêtes du Beaufortain. Attentifs à la volonté des élus locaux de faciliter sur le site à la fois la pratique des activités nordiques et l'accès au nouveau refuge communal, mais attentifs tout autant à un **scrupuleux respect des mesures de protection compensatoires** qui nous avaient été accordées, nos associations comptaient sur la mise en place à la périphérie du Quermoz d'**une zone de silence**. Vous n'ignorez sans doute pas, Madame la Sous-préfète, qu'une telle attente est partagée par une très large majorité de celles et ceux de nos concitoyens qui parcourent nos alpages sans moteur, à la recherche d'espaces naturels préservés et de tranquillité,

Plusieurs de nos associations sont présentes au sein du comité de pilotage du PSADER et du PPT de Tarentaise qui valide différentes actions favorables au maintien de l'activité pastorale. Elles ont été récemment conviées à donner un avis sur un **nouveau projet de piste permettant de relier deux alpages entre le Lac de l'Arcachat (1967 m) et les Chalets de La Bagnaz (2178 m)**, respectivement sur les communes de Montgirod et Villette(Aime). A cette occasion, nous avons été en devoir de rappeler à nos interlocuteurs les termes de l'échange consenti entre associations et élus au sujet de l'opération Nant-du-Beurre. Il se trouve que la Mairie de Montgirod refuse pour le moment de restreindre la circulation comme prévu par la Commission de suivi. Elle ne s'engage pas non plus à interdire la circulation sur le nouveau tracé. Nos associations ont fait état de leur bonne volonté pour faciliter le travail des alpagistes en acceptant de laisser ce nouvel itinéraire s'ouvrir (aux dépens de nos paysages..) alors qu'un tracé plus long et non réglementé existe déjà... De son côté, il semble que la commune de Villette-Aime soit prête à

réglementer le nouveau tracé envisagé, mais sans restreindre la circulation existante qui permet actuellement de monter jusqu'à 2200m d'altitude jusqu'aux Chalets de La Bagnaz.

Nous demandons instamment qu'en respect des garanties qui nous avaient été données en échange d'un avis favorable au dossier UTN du Nant-du-Beurre, soit strictement et efficacement réglementé l'accès aux pistes d'alpage au-dessus d'une altitude qui se situerait autour de 1800m pour les communes de Hautecour, Montgirod et Villette-Aime. L'APTV qui organise la concertation sur nombre de questions n'a pas les compétences administratives pour trancher cette question. Aussi, nous sollicitons votre intervention afin que nos montagnes puissent conserver pleinement leur caractère tout en permettant à nos éleveurs de travailler dans des conditions plus favorables.

Convaincus de mériter à la fois votre compréhension et votre soutien et dans l'attente des suites que vous choisirez de donner à notre présente démarche, nous vous adressons, Madame la Sous-Préfète, nos sincères et respectueuses salutations.

### **Gestion du Dôme de Vaugellaz.**

Madame la Sous Préfète, Le Dôme de Vaugellaz en Tarentaise s'étend sur les communes de la Côte d'Aime, de Valezan, des Chapelles et de Bourg Saint Maurice. Le sommet est situé sur la commune des Chapelles. En hiver ce vaste espace est très fréquenté par les randonneurs et les amateurs de raquette. Les risques d'avalanches sont pratiquement nuls et le promeneur est récompensé par un panorama à 360°. Durant la montée de nombreux chalets contribuent à la qualité du paysage. Il est possible d'atteindre le sommet depuis la Thuile de Vulmix (Bourg Saint Maurice), depuis les villages des Chapelles et de Valezan et enfin depuis le parking en aval du pont de la Gite à la Côte d'Aime. Cet espace est devenu depuis une dizaine d'année un lieu d'initiation et de pratique des sports de neige. Chaque jour tous les itinéraires sont parcourus, et il n'est pas rare de trouver cinquante personnes au sommet quelque soient les conditions météorologiques.

Depuis quelque temps un chalet rénové sous le sommet au lieu dit « est le but de sorties organisée par un accompagnateur des Chapelles. Mais celui-ci a transporté également des touristes en chenillette ou en motoneige jusqu'à ce chalet. Un procès verbal a été dressé par les agents de l'ONCFS. Monsieur le maire des Chapelles a rédigé un arrêté interdisant la circulation hivernale sur diverses pistes communales empruntées par les deux engins précités. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de l'exploitant du chalet. Monsieur le maire des Chapelles a retiré son arrêté pour mettre fin à une procédure juridique à l'issue incertaine. Il a également consulté diverses associations. Nous lui avons transmis une décision récente du Conseil d'Etat qui confirme que le transport de touriste en chenillette est bien une activité de loisir et de ce fait est interdite par la loi 91.2 du 3 juillet 1991.

D'autre part, en été cette zone est le siège d'une circulation motorisée qui peut devenir intense lorsque différents organisateurs de raids motorisés décident d'utiliser les multiples possibilités offertes par les pistes pastorales des quatre communes concernées. Il nous arrive d'observer 50 quads ou véhicules 4x4 se suivant à la queue leu-leu sur les voies qui favorisent le travail de nos éleveurs. La présence de très nombreux chalets rend la situation complexe compte tenu du nombre « d'ayant droit ». De nombreux chalets sont de fait devenus des résidences secondaires qui drainent de nombreux véhicules motorisés de toutes sortes. Les amateurs de quad ou de moto trial fréquentent assidument cette montagne aux dépens des promeneurs qui sont soumis au bruit et à la poussière soulevée par les engins....

D'autre part, le sommet est en hiver un lieu d'exercice pour les pilotes d'avions qui y effectuent de nombreux exercices d'atterrissage et de décollage. Il est bien évident que le bruit des avions nuit au caractère du site et gêne en partie le plaisir des randonneurs venus de ressourcer au sommet. Certains

avions effectuent parfois jusqu'à quatre atterrissages et décollages et cela accentue les conflits entre montagnards et pilotes. De nombreux randonneurs vont au-delà du Dôme de Vaugellaz vers le Grand Chatelet en traversant la zone d'atterrissage. Il arrive que les plus irrités s'installent les bras en croix en travers de la piste pour décourager les pilotes... Hélas, les skieurs et les amateurs de sports aériens se retrouvent à peu près à la même heure sur le sommet. D'autre part, le bruit des avions dérange les habitants des différents hameaux situés sous le dôme. Il semble que cet « altiport » fasse l'objet d'un très vieil arrêté préfectoral.

Ce tableau un peu rapide de la situation vous permettra sans doute Madame la sous Préfète d'apprécier l'opportunité d'organiser un table ronde rassemblant les élus, les administrations concernées et les associations afin d'élaborer une réglementation qui permette de mieux gérer la circulation motorisée en hiver et en été. En ce qui concerne la question des avions, il nous semble qu'une réglementation limitant les périodes d'atterrissages aux moments de la journée où les randonneurs sont peu nombreux serait un grand progrès pour la sécurité de tous et pour les amateurs de tranquillité. Si nécessaire les associations seraient favorables à une réflexion sur le statut de tout ce vaste secteur. Mais il va de soi que les élus des différentes communes devraient y être associés.

En espérant qu'une suite favorable sera donnée à ce courrier nous vous adressons, Madame la Sous Préfète, nos sincères salutations.

## **Enquête publique relative au projet de microcentrale sur le Nant de Tessens.**

L'association Vivre en Tarentaise a consulté le dossier d'enquête concernant le projet de micro centrale sur le Nant de Tessens commune associée à Aime en Tarentaise. Notre association tient à rappeler qu'elle est très réservée quant à l'installation de nouveaux équipements hydroélectriques en Tarentaise. Cette position tient au fait que la plupart des cours d'eaux de cette grande vallée subissent déjà des prélèvements très importants. Le nombre de ruisseaux « équipables » est sans doute de l'ordre d'une dizaine. Aussi, il nous paraît nécessaire au nom du maintien de la biodiversité aquatique de les préserver de toute artificialisation.

Le cas du Nant de Tessens retient l'attention de nombreux observateurs depuis plusieurs années. Le dossier présenté a beaucoup évolué par rapport à ce qui était initialement envisagé. Il concerne effectivement une portion de cours d'eau assez raide et très peu propice à la montaison des poissons. Mais la présence de poissons ayant survécu à la dévalaison montre que certains tronçons abritent malgré tout une faune aquatique. Le schéma page 49 montre qu'un bon tiers du parcours qui va être court-circuité pourrait héberger des poissons. Mais il n'y a pas que les poissons... et l'absence de batraciens sur le site paraît surprenante.

Sur le trajet de la conduite forcée, on note qu'il est envisagé de détruire différentes stations de fétuque du valais (espèce protégée). Au-delà de l'autorisation de destruction demandée, il serait intéressant de proposer des mesures compensatoires.

Il est clair que cet aménagement, s'il se réalise, va permettre de produire davantage d'électricité renouvelable : 5300MWH par an d'après les estimations. La commune d'Aime fait partie de l'assemblée de pays Tarentaise Vanoise qui élabore actuellement un plan Climat Energie. Il faut souhaiter que ce Plan reprenne les engagements internationaux de la France afin de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Pour respecter les objectifs de réduction, il est indispensable de développer la production d'énergie renouvelable, mais il est tout aussi important de réduire la consommation et d'augmenter

l'efficacité énergétique. La communauté de communes « les Versants d'Aime » a fait réaliser une étude sur le potentiel présenté par l'énergie photovoltaïque. Les résultats sont intéressants, mais il serait important de se pencher très sérieusement sur les moyens à employer pour faire baisser notablement la consommation d'énergie en Tarentaise. Faute de quoi il ne servira à rien d'artificialiser de nouveaux milieux naturels.

La partie aval du cours d'eau qui ne sera pas aménagée est connectée à l'Isère, mais un ouvrage sous la voie ferrée rend la montaison des poissons impossible. Il paraîtrait normal qu'au titre des mesures compensatoires, il soit prévu de remédier à cette situation.

La haute vallée du Nant de Tessens appartient au massif du Beaufortain qui constitue un ensemble paysager remarquable. Elle abrite des rapaces et des ongulés. Ce secteur est le siège d'une activité touristique importante grâce au réseau de sentiers existant. Malheureusement les pistes d'alpage de la commune (dont celle de Tessens et de Villette) sont le siège d'une circulation motorisée non maîtrisée. Il serait souhaitable que la commune réglemente celle-ci afin de créer une vaste zone de silence propice au ressourcement. Un courrier adressé à la commune d'Aime par plusieurs associations à ce sujet est resté sans réponse à ce jour.

L'association Vivre en Tarentaise émet donc un avis favorable pour ce projet particulier sous réserve que les remarques ci-dessus soient prises en compte.

### **Mise à trois voies d'une partie du contournement de Bellentre.**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, notre association observe avec inquiétude les travaux en cours à Bellentre pour mettre la RN 90 à trois voies. Une enquête publique a eu lieu concernant ces travaux en 2009 et malheureusement notre structure n'en a pas été informée à temps. Nous regrettons évidemment de n'avoir pu nous exprimer sur ce dossier.

Nous tenons néanmoins à vous faire part de nos craintes en ce qui concerne la sécurité des personnes. En effet, le tronçon à trois voies va être compris entre le carrefour de Gothard desservant le plan d'eau de Macôt et le carrefour desservant le centre de Bellentre. Ces deux endroits constituent des points d'arrêt pour les bus scolaires. Comme la mise à trois voies risque de provoquer une augmentation de la vitesse des véhicules, il est permis de s'inquiéter de la sécurité des élèves déposés en bordure de la route. Ne faudrait-il pas limiter la vitesse des voitures pour éviter des accidents ?

D'autre part, les travaux se déroulent dans l'un des corridors biologiques retenus dans le futur SCOT Tarentaise. Il est fréquent de nuit d'y observer le passage de grands animaux comme des sangliers ou des cervidés. Nous regrettons qu'un passage aérien n'ait pas été prévu pour eux dans un site reconnu comme sensible écologiquement. On peut craindre également des collisions plus graves avec des véhicules compte tenu de l'accélération prévisible des automobiles sur ce secteur. Il existe également des dispositifs de détection d'animaux qui permettent d'avertir les automobilistes. Ces systèmes ont déjà été mis en place dans le département de l'Isère (D1075, D1090, D523....Pourquoi pas en Tarentaise ?

L'absence de concertation avec les associations de protection ou de chasse nous paraît également regrettable. En espérant que vous pourrez répondre à notre inquiétude, nous vous adressons Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

# Déplacement de la RN 90 en amont de Moutiers-Tarentaise : Un projet pharaonique !

## Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Madame la Ministre, Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur un projet de déviation routière en Tarentaise à propos duquel nous pensons qu'il y a matière à réaliser de larges économies tout en respectant mieux l'environnement.

Il s'agit de permuter le lit de l'Isère et la RN 90 sur environ 1,5Km en amont de Moutiers. Les travaux sont motivés par les risques de chutes de blocs qui pèsent sur cette voie très fréquentée en particulier en hiver. Nous ne contestons pas cet aspect des choses.

La RN 90 actuelle comporte deux voies à ce niveau, très rarement engorgées. Or le projet de déviation créerait deux voies montantes et une voie descendante dans un espace contraint par les deux versants de la montagne et le lit de la rivière. Ce choix nécessite d'une part de créer deux ponts assez longs pour franchir le cours d'eau et d'autre part de déplacer son lit pour gagner de l'espace.

Le dossier a fait l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en 2009 et d'une autre enquête relative aux impacts sur le milieu aquatique (dossier « loi sur l'eau ») en 2011. Monsieur le commissaire enquêteur a rendu un avis nettement défavorable pour la deuxième enquête publique et Monsieur le Préfet de la Savoie a malgré tout autorisé la réalisation des travaux dans un arrêté.

Notre association, soucieuse de la bonne utilisation des deniers publics et de la nécessité de consacrer nos moyens au développement des transports en commun a demandé à Monsieur le Préfet, dans un recours gracieux, de bien vouloir retirer son autorisation afin de donner à cette portion de route des proportions plus raisonnables. Le représentant de l'Etat dans le département nous a répondu que ces travaux s'inscrivaient dans la perspective de l'élargissement à trois voies du tronçon Moutiers- Aime, que les risques pesant sur les usagers réclamaient des mesures urgentes et enfin que les crédits étaient attribués ....

Nous tenons à faire remarquer que les deux enquêtes publiques ont été séparées par deux années, ce qui semble curieux si les risques sont si importants. Il y a une dizaine d'années, il a été décidé de passer la section Moutiers – Aime à trois voies, cette option maximaliste ne doit-elle pas être confrontée à la réalité et au bon sens ? Trois km en amont, un tunnel récent a été réalisé à deux voies et son élargissement n'est pas envisagé. Il constitue un goulot d'étranglement. La conception « trois voies » en terrain difficile du projet que nous contestons ne permettra donc pas d'augmenter le débit ni la fluidité du trafic malgré un coût impressionnant. Il y a là une rationalité qui nous échappe en un temps où les économies sont les bienvenues. Par ailleurs, le développement des transports en commun, l'étalement indispensable des déplacements en Tarentaise seront-ils balayés indéfiniment d'un revers de la main au prétexte que la voie ferrée est saturée une dizaine de samedis par an ?

Le coût estimé du projet est de **45 millions d'euros**. En ne réalisant que deux voies, il est probable qu'il ne serait pas nécessaire de déplacer l'Isère et la réalisation des ponts serait beaucoup moins onéreuse.

Aussi, notre association envisage le dépôt d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans l'espoir d'éviter un gaspillage de fonds publics.

Madame la Ministre, notre association est consciente de la multitude de dossiers que votre ministère doit traiter, mais elle est consciente également du contexte budgétaire et de la nécessité de la



transition énergétique. Aussi, elle espère que vous pourrez proposer une nouvelle phase de concertation permettant de concilier au mieux économies budgétaires et sécurité des usagers. Dans l'espoir d'être entendus, nous vous adressons, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

## **Le vallon du Clou est intégralement classé depuis le 27 mars 2013**

Depuis 1992, toutes les associations étaient très inquiètes des conséquences paysagères du développement de la station de ski de Sainte Foy Bonconseil. Cette commune s'étend sur une surface considérable et porte la plupart des glaciers qui ne sont pas inclus dans le PNV. Elle comprend aussi différents vallons (Sassière, Mercuel, Louie Blanche, Clou) et de nombreux lacs qui chaque année attirent un large public venu se ressourcer dans ces sites magnifiques. Sainte Foy est réputée à juste titre pour la qualité de son architecture. Qui ne connaît les fameuses maisons à colonne de ses villages ?

Après une longue pause dans les aménagements, en 2004 et 2005 les élus ont souhaité étendre de nouveau les remontées mécaniques. Les services de l'Etat ont alors convaincu les aménageurs de se limiter au versant déjà équipé et donc d'envisager l'ouverture d'un télésiège desservant l'arête de la Marquise. Les associations sont invitées à ne pas opposer de recours car le vallon du Clou sera préservé... Après de longues années d'attente, de procédures, de courriers inter associatifs, de visites sur le site avec différentes personnalités, le processus est engagé et arrive enfin à son terme le 27 mars 2013.

Il ne s'agit pas ici d'une victoire des associations contre les élus, mais d'une décision sage et favorable à l'image d'une vallée trop marquée par les aménagements lourds du tourisme hivernal. La Tarentaise doit maintenant continuer de réfléchir à son avenir à travers le SCOT en s'appuyant sur la valeur exceptionnelle de son patrimoine et en associant tous les acteurs.

Un grand merci à toutes les associations qui ont su travailler ensemble et contribuer à ce beau résultat. Et n'oublions pas d'aller régulièrement visiter ce magnifique vallon !

## **Gestion des déchets.**

### **Programme local de prévention de la production de déchets.**

Le Smitom de Tarentaise s'est lancé dans un programme destiné à diminuer la production de déchets. Cette action a été mise en place avec l'aide de l'ADEME. Un comité de pilotage a été mis en place et Vivre en Tarentaise en fait partie.

Quelques chiffres : la Tarentaise compte un peu plus de 53 000 habitants permanents qui produisent 50% des déchets de Tarentaise : 34000 tonnes collectées dans les bacs non recyclables, 8752 tonnes dans les bacs jaunes et 15 562 tonnes en déchetterie.

Chaque habitant permanent de Tarentaise produit environ 420 kg de déchets par an contre 333 pour le savoyard et 366 pour chaque français. Ce qui signifie que nous ne sommes pas très bons dans ce domaine et que des efforts sont nécessaires de la part de tous. Certes, les touristes trient très mal, mais le tarin moyen ne doit pas se réfugier derrière cette mauvaise excuse.

Le programme établi s'étale sur 5 ans. Il comprend un diagnostic et un programme d'actions toutes bienvenues : éco exemplarité de la collectivité, stop pub, compostage, diminution des sacs de caisse,

déchets des entreprises, actions de sensibilisation de nombreux acteurs (entreprises, écoles, sociétés tertiaires..)

37% des foyers en habitat individuel pratiqueraient le compostage. Depuis 2003 plus de 2000 composteurs ont été livrés. L'objectif est de 3000 en 2015. Des places de compostage collectif sont testées : 11 actuellement et 14 en projet. En 2012 1863 autocollants stop pub ont été distribués. L'équipe d'animation a rencontré 800 professionnels pour les sensibiliser aux écogestes... Une action de promotion de l'eau du robinet devrait être entreprise.

Toutes ces actions se traduisent par une augmentation de 2.5% de la quantité de déchets car la fréquentation touristique aurait augmentée de 4% cet hiver...

Ces bonnes dispositions mises en place ne peuvent qu'être saluées, mais il est clair que les résultats actuels ne sont pas satisfaisants aussi bien pour les habitants permanents que pour nos visiteurs. Un gros hébergeur de la vallée des Belleville a testé le non remboursement de la caution lorsque le sac de tri fourni à l'arrivée était manifestement sous utilisé... Faudra t-il en arriver à des mesures fortement contraignantes pour que nos concitoyens trient correctement leurs déchets ? A suivre

### **Commissions locales d'information et de sécurité des usines d'incinération. CLIS**

Rappelons que ces commissions sont prévues par la loi et permettent aux associations et aux habitants d'avoir des renseignements sur le fonctionnement des incinérateurs. Seuls la FRAPNA et VET sont présentes en Tarentaise dans ces commissions aux côtés des élus et des administrations. Ci-dessous les chiffres 2012.

Usines	Tonnage incinéré	Evolution /2011	Mâchefers produits	Mâchefers stockés	Ferrailles extraites	REFIOM	Dépassement des limites autorisées
Valezan	19700	+1.6%	3900 t	0	430 t	570t Mine de sel Allemagne	4.5H /60H max
Tignes	12500	+4.3%	2500 t	185t	110 t	330t Centre de stockage à Laval	13.5h/60H max

Des analyses sont effectuées en direct dans le conduit de fumée de chaque usine pour toute une série de substances y compris les dioxines deux fois par an. Des dispositifs de mesure en continu sont en cours d'installation et devraient fonctionner prochainement.

Les normes d'émission sont largement respectées.

Un suivi de l'impact du fonctionnement des usines sur l'environnement est effectué via des analyses sur des collecteurs de précipitations, des végétaux, des lichens et de la terre. Autour de chaque site 5 points de mesures sont répertoriés.

Comme chaque année, on relève pour Valezan des taux excessifs de métaux (Manganèse, cuivre, chrome et antimoine) pour la base de loisir. Sur le potager et le terrain de motocross un excès de cuivre et la présence de dioxines. Mais il n'est pas certain que l'usine d'incinération soit responsable...La composition naturelle du sol ou le brûlage de végétaux à l'air libre peuvent expliquer la présence de ces polluants.

En ce qui concerne l'usine des Brévières, les normes d'émission sont également respectées.

Lors du suivi sur l'environnement, on détecte en deux points autour de l'usine (Nord et sud site) des anomalies en plomb. Depuis 2009 une anomalie en dioxine est relevée au point nord. On note que cette année, les PCB sont également mesurés et qu'ils sont détectés en ce même point ...Il a été décidé de continuer à surveiller les retombées en ce point à l'avenir, et même après l'arrêt de fonctionnement de l'usine.

**Avenir des deux usines.** Dans l'état actuel ces deux incinérateurs ne permettent pas la valorisation énergétique. D'ici quelques années cela sera obligatoire. Nos élus envisagent donc de fermer les deux centres d'incinération pour transférer nos déchets vers Chambéry. Cela implique du transport routier ...L'autre solution envisageable serait de construire une usine nouvelle à Valezan qui pourrait produire de l'électricité à partir de la chaleur produite. Le personnel préférerait cette deuxième option ainsi que la société exploitante. Le choix entre les deux options n'est pas évident dans la mesure où l'usine de Chambéry pourra à terme absorber nos déchets. Faut-il investir dans un autre centre en Tarentaise ? Mais est-il normal que nous nous débarrassions de nos déchets dans un autre secteur du département ? Faut-il pas là augmenter les camions sur les routes à moins qu'un transport ferré puisse être envisagé à coût raisonnable ?

### **Affaire de Gilly sur Isère.**

Cette affaire s'est conclue de façon bizarre en appel. Le syndicat intercommunal a été déclaré responsable, mais comme il avait été dissous il ne pouvait dédommager qui que ce soit...C'est donc la société exploitante qui a versé des dommages et intérêts et des frais de justice aux associations. Vivre en Tarentaise qui avait déposé la seule plainte qui n'avait pas été déclarée irrecevable a touché un euro de dommages et intérêts et 5000 euros de frais de justice. Notre association avait du aussi avancer 1500 euros pour pouvoir faire citer devant le tribunal le maire d'Albertville et le Préfet de Savoie. Comme en appel nos citations ont bien été examinées, cette somme nous a été remboursée. Dans cette affaire, nous avons fait le maximum pour permettre aux uns et aux autres de s'exprimer. Le résultat est malgré tout décevant quand on sait qu'il s'agit sans doute de la plus grosse affaire de pollution due à un incinérateur en France.

### **Comités consultatifs des réserves naturelles de Tarentaise.**

Vivre en Tarentaise siège dans les comités consultatifs des différentes réserves naturelles de Tarentaise : Plan de Tueda, Villaroger, Grande Sassièrre, Vallon de la Sâche, Bailletaz. Elles bénéficient d'un plan de gestion et de différents suivis scientifiques grâce notamment aux relevés et comptages effectués par les gardes du PNV. Tous les ans, quelques travaux sont envisagés, la présence des éleveurs adaptée à la protection de la flore et à celle des captages d'eau potable. Les effectifs de bouquetins et de chamois sont un peu en baisse d'après les comptages, mais semble-t-il rien d'inquiétant. Les effectifs de marmottes continuent d'être suivis dans la réserve de la Grande Sassièrre. Tous les ans des captures (184 en 2011) sont effectuées pour marquage, pesée etc..La plus vieille marmotte piégée avait 11 ans.

### **Plan d'eau d'Hautecour.**

Ce plan d'eau a été créé dans les années 90/91. Les berges ont été aménagées pour le pique-nique et des jeux : terrain de volley...Un sentier parcourt le site. Baptisé « Promenade savoyarde de découverte », sa fréquentation est d'environ 6000 personnes par an. Le plan d'eau est alimenté par un ruisseau et des

sources. Un jet d'eau participe à l'oxygénation du plan d'eau qui connaît un envasement important. Une tentative de curage n'a pu aboutir en 2004.

Durant l'été, un essai de traitement biologique des algues a eu lieu : le traitement PLOCHER. (qui serait un épandage de chaux ?) *Si ce traitement est efficace au niveau du plan d'eau, on peut s'interroger sur son impact sur le ruisseau à l'aval.*

Au plan piscicole, c'est une eau libre dont les baux de pêche reviennent à l'APPMA de Moutiers. Par son altitude, il est considéré comme lac de montagne et donc réservé à des salmonidés avec ouverture au premier samedi du mois de juin par arrêté préfectoral. Des carpes amour ont été introduites dans le lac pour lutter contre les algues. Cette espèce est interdite car elle est considérée comme nuisible. Quel est son impact sur la biodiversité ?

Concernant la baignade, son autorisation est donc envisagée avec le simple avis « Aux risques et périls des usagers » mais on ne sait toujours pas : Quels types de travaux concerneront les berges et sur quel linéaire ? Quels sont les risques de conflits d'usages baigneurs/ pêcheurs ? La baignade sera-t-elle limitée dans le temps à certains jours ?

Concernant la biodiversité, plus particulièrement les amphibiens (*Bufo bufo*) et les odonates, on ne peut que demander le maintien de la végétation rivulaire au moins dans la partie sud-ouest. La présence estivale de la Leucorrhine à front blanc durant l'été peut laisser penser que le plan d'eau a des potentialités d'accueil pour cette espèce protégée. Concernant les crapauds communs, c'est une des rares populations de Tarentaise à pouvoir profiter d'un plan d'eau d'altitude. On dénombre plus de deux cents individus sur ce site de reproduction en avril/mai.

Un ou des panneaux pédagogiques d'information seraient les bienvenus sur le site. On pourrait imaginer une implication des scolaires locaux : primaires et collèges pour la conception des textes de présentation des espèces. L'Aptv a lancé une action de sensibilisation aux zones humides à destination des enseignants. Un courrier adressé au maire de Hautecour avec copie à l'Intercommunalité est donc envisagé. Pour Vet et la LPO : Blanchin Hervé

## **UTN du Mont Valaizan.**

Il y a plusieurs années, la commission UTN a autorisé l'équipement du sommet du Mont Valaizan sur la commune de Mont Valezan. Un nouvel équipement en site vierge en Tarentaise alors que le dernier en date remontait à 2005. Compte tenu des impacts paysagers attendus, Vivre en Tarentaise, la FRAPNA et la FFCAM ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Grenoble. Nos arguments portaient sur la composition incomplète de la commission UTN lors de sa décision, sur les impacts paysagers notoirement sous estimés, sur l'absence d'étude d'impact sur le versant italien contraire à la convention alpine et enfin sur une étude d'impact générale très incomplète en matière de flore et de faune. L'absence de simulation paysagère a été également pointée par cette instance juridique qui a donc retenu quatre de nos arguments. Parallèlement nous avons pris contact avec les responsables de la commune et du domaine skiable pour tenter de limiter l'extension envisagée et les conséquences sur nos paysages. Début juillet le tribunal administratif nous a donné raison. Comme nos discussions étaient assez avancées et que malheureusement nous pouvions craindre une nouvelle demande, nous avons repris le chemin de la mairie de Montvalezan. Nous avons espéré décaler l'arrivée du télésiège d'environ 1000m vers le nord ouest pour éviter le basculement des skieurs dans la combe est des moulins, mais la commune nous a concédé seulement une arrivée sur une bosse à la côte 2805m au dessus de l'ancienne cantine militaire située sur l'arête. Cela éviterait de fait tout basculement aisé sur l'Italie et dans la partie est de la Combe. La commune s'engagerait à supprimer toute pub pour la pratique l'héliski, un arrêté de protection de biotope

viendrait garantir le non équipement de la combe ouest et de la partie sommitale du Mont Valaizan. Enfin, nous nous attachons à obtenir également la protection du secteur du lac du Retour. L'arrivée à la côte 2805m permettrait de limiter de façon importante le saccage de la partie supérieure du Mont Valaizan. Tout cela reste à confirmer. Il nous appartiendra ensuite de prendre position sur le nouveau dossier d'équipement en cours..

## **Charte du PNV.**

De façon incompréhensible, la polémique entre différents groupes de pressions qui agitent des peurs infondées et les responsables du PNV continue. Heureusement l'enquête publique a connu une très grande participation du public qui dans l'ensemble a soutenu massivement le principe de la charte. Si l'épaisseur du document a été relevée, son faible pouvoir contraignant vis-à-vis des communes a également été dénoncé par la commission d'enquête. Elle a recommandé enfin le retour à une carte des vocations de la zone d'adhésion qui soit claire. Malheureusement le conseil d'administration du PNV semble s'orienter vers une charte encore moins exigeante pour les collectivités qui souhaiteraient devenir membres de l'aire d'adhésion....A suivre

## **Plan climat énergie de Tarentaise Vanoise.**

Un plan climat énergie territorial est un ensemble de mesures destinées à limiter l'émission des gaz à effet de serre. Il doit bien sûr favoriser le développement des énergies renouvelables et les économies de combustibles fossiles. Un diagnostic d'émission de gaz à effet de serre a été réalisé sur notre territoire. Il apparaît sans surprise que la tarentaise voit se superposer les émissions dues aux habitants permanents (déplacements, habitats, aménagements, consommation de bien d'équipements, etc) et les émissions dues aux touristes qui nourrissent l'économie de la vallée. Dans le bilan, les transports longue distance correspondent au deux tiers des émissions de CO<sub>2</sub>. L'avion dans cette part est largement prépondérant. Un programme d'actions est en cours de rédaction pour tenter de réduire ces émissions. Il est clair que la Tarentaise ne peut s'attaquer seule au transport aérien : les alternatives reposent sur le rail ou le bus, mais dépendent d'investissements nationaux ou régionaux. La vulnérabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique d'une part et d'autre part vis-à-vis d'une augmentation des prix des carburants fossiles a été estimée. C'est le deuxième point qui pourrait s'avérer le plus pénalisant pour la Tarentaise. Il faut attendre encore pour connaître le détail des mesures retenues dans ce cadre.

## **SCOT Tarentaise.**

Ce document d'urbanisme est en cours d'élaboration. Il concerne l'ensemble de la Tarentaise. Il devra aborder les questions de l'habitat, des terrains agricoles, des transports, des lits touristiques, des zones d'activités et plus globalement définir un projet pour l'avenir de la tarentaise d'ici quinze ans. De nombreuses études ont été menées pour faire l'inventaire des zones agricoles vitales pour la pérennité de l'élevage. Il apparaît que l'autonomie fourragère est difficile à atteindre en Tarentaise (43% en Haute Tarentaise, 52% pour le canton d'Aime, 69% pour le canton de Bozel, 71% pour Coeur de Tarentaise et 65 % pour la CCVA) même si le cahier des charges de l'appellation Beaufort est respecté. Mais toute atteinte aux surfaces de fauche se traduit par une importation de foin ou encore par la mise en difficulté des exploitants.

En matière de lits touristiques, un inventaire des différentes sortes de lits a été effectué. 360 000 lits touristiques en tout dont 54% de lits marchands. Il apparaît que tous les ans 2000 lits en moyenne sortent de la location lorsque les propriétaires arrivent en bout de déduction fiscale Scellier Bouvard. Mais ces lits devenus « froids » sont compensés par les nombreuses constructions dans les différentes stations de la vallée. Il est clair que cette situation où l'on continue de construire pour compenser la disparition de lits qui sortent de la location ne peut durer. Il est donc fondamental de trouver des moyens pour favoriser à la fois la remise en location et la rénovation thermique...De nouveaux avantages fiscaux ou bien taxer la non location ?...Le débat reste ouvert...

En matière d'habitat, chaque année, on rogne sur les surfaces facilement fauchables pour y construire des logements ou des routes ou encore des zones artisanales. Il va donc falloir évoluer vers une densification de l'habitat et des entreprises sur les secteurs concernés. Il va sans doute falloir réapprendre à construire dans la pente. Enfin, pour des raisons de coût de l'énergie et des transports, il serait raisonnable de favoriser l'habitat dans les Bourgs centre qui proposent beaucoup de services..

Le SCOT doit aussi aborder la question de la préservation des espaces naturels. Une trame verte et bleue (milieux aquatiques) doit être élaborée. Pour le moment des corridors biologiques ont été cartographiés. Ils devraient permettre à la faune de circuler d'une zone de biodiversité à une autre. Mais les travaux entrepris à Bellentre montrent que les travaux routiers ont encore de beaux jours devant eux..

Enfin le SCOT doit aussi traiter la question des transports qui devrait faire partie intégrante du Plan Climat énergie. Comment développer l'usage du train quand les vols low cost sont parfois moins chers que le billet SNCF ? Comment convaincre les touristes de décaler leurs séjours afin de pouvoir utiliser les trains ou les bus ? Quelles parts l'Etat, la Région, le Conseil Général prendront-ils dans la réalisation des infrastructures nécessaires ? La Tarentaise constitue un territoire qui concentre toute une série de problèmes assez uniques en France....

A suivre

## **Balais ou souffleuse ?**

Bonjour Monsieur le Maire. Si je viens vers vous, c'est en tant que citoyen résidant à Moutiers et quelque peu sensibilisé aux principes du développement durable. Je voudrais parler de la motorisation systématique des opérations de nettoyage : débroussaillage, tonte, balayage, etc. Évidemment, psychologiquement, il est très valorisant pour l'ego de passer du statut de simple "balayeur" à celui de "technicien de nettoyage", armé d'un casque à visière antibruit et capable du bout du doigt de maîtriser la puissance d'un moteur vrombissant. Dans les faits, et pour donner un exemple concret que je connais bien, je parlerai du nettoyage de l'esplanade de la gare puisqu'elle est sous mes fenêtres. Un agent des services municipaux, armé d'un souffleur intervient régulièrement, même lorsqu'il n'y a que quelques malheureuses feuilles. Il les pourchasse à travers toute l'esplanade à grand renfort de "vroum-vroum" et le jeu dure bien près d'un quart d'heure. Et que dire quand il pleut et qu'il s'acharne sur ces feuilles collées au sol et qui se recollent un peu plus loin!! Résultat des courses - gaspillage du temps : un ramassage serait beaucoup plus rapide!- gaspillage énergétique : combien de "joules" gaspillés par feuille éliminée? - pollution sonore- Pollution de l'air (CO2, particules)- Utilisation d'énergie fossile non renouvelable participant à l'augmentation de l'effet de serre. Je cherche en vain les aspects "positifs", à part celui sur l'ego dont je parle plus haut, mais qui ne résisterait pas à une information bien faite. Et évidemment l'intérêt des pétroliers et des fabricants de ce matériel. Est-ce cela que l'on doit qualifier de "progrès"? Ce n'est qu'un détail dans un océan de "mauvaises pratiques", mais les prises de conscience partent souvent d'un

détail.... Je ne fais qu'apporter un témoignage. Quant à trouver des solutions pour améliorer cette situation, je ne permettrais pas de me substituer à ce qui relève de vos prérogatives. Merci de m'avoir lu.

### **Situation Vautours saison 2013**

Depuis quelques années, les vautours fauves et moines estivent dans notre département. Et la presse locale comme nationale s'en est fait l'écho à travers des articles relatant des attaques sur des animaux vivants (cf DL du 9.07.13). Les associations naturalistes ont dû intervenir une nouvelle fois pour éclaircir les faits et démentir les rumeurs colportées suite aux témoignages déformés.

Il faut rappeler qu' en cas de doute sur l'intervention des vautours avant ou après la mort du bétail, des constats sont établis par les services de l'ONCFS et s'il s'agit de bovins, avec expertise vétérinaire.

Dans la pratique, en Savoie la présence des vautours coïncide avec celle s du bétail en alpage, période où l'on connaît la mortalité la plus importante. Ils jouent alors leur rôle d'équarrisseurs naturels assurant un service gratuit pour les éleveurs. Le bétail mort devrait « officiellement » être enlevé par un service d'équarrissage venant de l'Ain (coût de transport important) et incinéré (facture énergétique et bilan carbone), mais une circulaire de juillet 2011 autorise à laisser les animaux sur site dans les zones régulièrement fréquentées par les vautours.

Pour la quatrième année, le 17 août, a eu lieu un comptage vautours au dortoir qui a permis d'estimer la population présente ce jour là en Savoie à 182 oiseaux. Pas de vautours moines contactés ce jour là. C'est la Haute-Maurienne qui a connu cette année la fréquentation la plus importante pendant l'été. Des oiseaux ont été aussi remarqués plus fréquemment et plus tardivement ( mi-octobre) dans la partie Est du Beaufortain. Puis à l'automne, les vautours regagnent les sites de reproduction : Drôme, Cévennes, Verdon.....Pour la LPO 73 : Blanchin Hervé

**Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.**

**Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : [vivrentarentaise.fr](http://vivrentarentaise.fr)**

**Nous serons heureux évidemment de vous accueillir lors de nos réunions.**

**Adresse électronique du Président : [alain.machet9@orange.fr](mailto:alain.machet9@orange.fr) Visitez le site :[vivrentarentaise.fr](http://vivrentarentaise.fr)**

**Pour payer votre cotisation 2014**

**Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Les Villards 73210 Landry**

**Tarif normal: 18 €/an      tarif couple: 27 €/an      Petits revenus: 7,5 €/an**

**Nom:.....Prénom:.....**

**Adresse:.....**

**Téléphone:.....**

**Courriel :.....**

